



---

# Règlement du système de classification

## pour l'élaboration du classement national des joueurs/ses Suisse de tennis en fauteuil roulant

---

### **1. Introduction**

Le sens et le but d'un système de classement se base essentiellement sur (en ce moment uniquement basé sur le simple), un classement aussi équitable que possible des joueurs/ses, tenant compte de leur force de jeux, Cela est difficilement réalisable en tennis, car tous les joueurs/ses ne jouent pas tous les uns contre les autres et jouent dans des catégories différentes. Dans un tel système de classement il faut faire des compromis, l'important en est la traçabilité pour la CT.

Le classement national est un élément de travail important pour la CT. Elle l'utilise notamment pour l'établissement des "têtes de séries" et la répartition des catégories pour les deux championnats Suisses (Individuel - Interclubs) ainsi que pour les Swiss Masters. Il peut aussi servir pour d'autres tournois nationaux et internationaux pour l'insertion d'un joueur Suisse qui n'est pas classé au niveau mondial.

A l'avenir, le classement national peut jouer un rôle important dans la sélection des cadres et de l'équipe Suisse, car le classement international de l'ITF (International Tennis Federation) suite à l'introduction d'un nouveau système de classement n'est plus représentatif.

---

### **2. Décision**

La CT (Commission technique) du tennis en fauteuil roulant de loi ASP (association Suisse des paraplégiques) a décidé suite à la réunion du 29 février 2000, de rendre caduc le système de classement établi le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et de le remplacer par un système informatique rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Les classements 2000 et 2001 ont été établis sur Excel et à partir de 2002 sur Access.

---

### **3. Idée de base**

- Chaque joueur reçoit un nombre de points selon son niveau de jeu. Plus le niveau du joueur est élevé, plus son nombre de points est grand.
- Ce nombre de points est mis à jour semestriellement sur la base des résultats glanés dans les tournois dans ce laps de temps. Durant cette période le joueur garde ses points.
- Son propre nombre de points ne peut être amélioré que si l'on gagne contre des joueurs mieux classés.
- Le système de calcul doit être flexible et doit facilement s'adapter le cas échéant. En plus on doit pouvoir avoir une traçabilité des résultats obtenus avec le nombre de points reçus.
- Pour mettre en place ce système de calcul au début de l'an 2000, un classement de départ était nécessaire. La CT a donc décidé de donner aux joueurs/ses licenciés des points de départ sur la base de leur classement au 1<sup>er</sup> janvier 2000 avec l'ancien système de calcul en vigueur à l'époque.

---

### **4. Règles**

- Rentre en compte pour l'évaluation tous les matchs en simple des différents tableaux (tableau principal et tableau consolante de toute les catégories comme : Senior, Junior, etc.) durant le semestre correspondant et sur la base d'un groupe de tournois clairement défini.
- Chaque rencontre prévue et terminée est prise en compte. En plus sont prises en compte les rencontres non terminées (suite à un abandon sur blessure) ou suite à la non présentation d'un adversaire non excusé (ce qui donne : w.o. = walk over).
- Les rencontres contre des joueurs étrangers (dont les noms ne figurent pas dans le classement Suisse)

tout comme les rencontres homme contre dame (rencontre mixte qui peut avoir lieu lors des championnats Suisse interclub) seront pris en compte et comptabilisé comme suit : 1 point en bonus ou malus selon le résultat de la rencontre.

- Pour la sortie et la position au classement, l'ordre de classification se fera comme suit : le nombre de points obtenus, puis lorsqu'il y a égalité de points dans le même classement le nombre de rencontre prime et si le nombre de rencontres est le même, c'est l'ordre alphabétique du nom qui est pris en compte.
- Les nouveaux joueurs/ses qui apparaissent pour la 1ère fois dans le classement reçoivent un nombre de points décidés par la CT. Cela doit permettre à un joueur qui a évolué comme piéton et qui à la suite d'un handicap rejoint le tennis en fauteuil roulant de ne pas commencer tout en fin de classement.
- Les joueurs/ses qui abandonnent le tennis (qui ne participeront certainement plus à des tournois et qui ne s'entraînent plus) ne seront plus présents dans le prochain classement.
- Les joueurs/ses qui n'abandonnent pas encore mais sont absents pour une longue durée pour cause de blessure, sont maintenus dans le classement. Ces derniers reçoivent par contre des points de pénalité pour non-participation aux tournois.

## 5. Communication du classement

- La CT communique le classement 2 x par année, en janvier et en juillet.
- La CT se réserve le droit d'adapter le système de classement si les conditions changent. (Nombre de points gagné - perdu – bonus, facteur de calcul plus-minus et les points de pénalité). Ces adaptations seront transcrites sur un document séparé.
- Le nouveau système est appliqué aux dames comme aux messieurs.
- Pour les juniors et les seniors intégrés dans le même système, on applique le règlement ci-dessus.

## 6. Niveaux de jeux et catégories

- Outre le classement et les décisions de la CT, il y a encore une subdivision selon le niveau de jeu, qui s'établit en forme pyramidale.
- Ce classement par niveaux est inscrit sur les licences de l'ASP et décide suivant le nombre de joueurs/ses participants aux deux championnats Suisses (CS et CSI) dans quelle catégorie il joue.

### a.) Dames

Catégories	Niveaux	Répartition *)
Ligue dames	N1	env. 10% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
	N2	env. 15% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
	N3	env. 20% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
	N4	env. 55% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
*) La CT se réserve le droit de modifier le pourcentage		

- Chez les dames au vu du nombre restreint de joueuses, il n'y a qu'une catégorie (dame ligue A) aux championnats Suisses.

## **b.) Messieurs**

Catégories	Niveaux	Répartition *)
Ligue A messieurs	N1	env. 10% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
	N2	env. 15% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
Ligue B messieurs	N3	env. 20% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
	N4	env. 55% de la somme tot. de tous les joueurs du classement
*) La CT se réserve le droit de modifier le pourcentage		

- Les niveaux N1 et N2 jouent dans la même catégorie lors des championnats Suisse en ligue A messieurs, de même les niveaux N3 et N4 jouent dans la même catégorie ligue B messieurs.

## **7. Remarques finales**

- Approuvé lors de l'assemblée de la CT Tennis en fauteuil roulant Suisse du 6 février 2000.
- Modifié le 6 mars 2001.
- Modifié le 10 janvier 2003.
- Modifié le 11 juillet 2003.
- Modifié le 28 novembre 2003.

Sport Suisse en fauteuil roulant

CT tennis en fauteuil roulant

Martin Erni  
Chef CT

Daniel Pellegrina  
Responsable classement

Rohr, le 28 janvier 2004.